



PROJET PEDAGOGIQUE :

Les bassins de St Michel de Mne et de St Jean de Mne ont un projet pédagogique, il est à demander à la CPC en charge de la natation. Si vous souhaitez réaliser votre cycle sans suivre ce projet et pour les autres bassins, nécessité de compléter une demande de validation de projet EPS à signature de l'IEN.

<https://savoie-educ.web.ac-grenoble.fr/menu-eps/normes-dencadrement-et-intervenants-exterieurs-eps-1d>

Piscines	Contact	Personnes à contacter
Lanslevillard (Val Cenis)	04 79 05 89 32	Nathalie FIAT (chef de bassin) n.fiat@mairie-valcenis.fr
Modane	04 79 05 26 43	Sylvie MOREL (chef de bassin) piscine@cchmv.fr
Saint Michel de Maurienne	04 79 59 24 75	Sébastien ESPITALIER (chef de bassin) sebastien.espitalier@smm73.fr
Saint Jean de Maurienne	04 79 64 12 50	Alain ARDOUIN (chef de bassin) centrenautique@3cma73.com

AGREMENTS NATATION

La session dure **3h**, elle comprend une partie théorique et une partie pratique. Aucun test de nage n'est pratiqué. L'aisance dans l'eau est vérifiée au travers de mises en situation.

Les parents doivent prévoir un maillot de bain et un bonnet de bain.

Inscription sur GENIE obligatoire.

Les dates de sessions sont accessibles sur GENIE et envoyées par mail aux écoles.

Sessions en septembre et en avril/mai.

Taux d'encadrement

	Maternelle	Élémentaire	Maternelle + élémentaire
Moins de 20 élèves	2 cadres	2 cadres	2 cadres
De 20 à 30 élèves	3 cadres	2 cadres	3 cadres
Plus de 30 élèves	4 cadres	3 cadres	4 cadres

Responsabilité et rôle de l'enseignant(e) :

Assure la responsabilité générale de l'activité, organise les conditions d'un apprentissage en toute sécurité, prépare les séances en s'appuyant sur le projet pédagogique de la piscine.

- Technique : réunion préparatoire, distribution de rôles, matériel...
- Pédagogique : définit les objectifs, les situations d'apprentissage, l'évaluation...

BO N°9 du 3 mars 2022 sur l'enseignement de la natation scolaire :

<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo9/MENE2129643N.htm>

Ressources sur le site Savoie Educ : <https://savoie-educ.web.ac-grenoble.fr/eps-natation>

Accompagnateurs :

Parent agréé : en charge d'un groupe ou en binôme avec le MNS ou l'enseignant. A la liste nominative des enfants de son groupe le cas échéant et un programme d'activités

Parent non agréé : au bord du bassin ou dans les vestiaires, aide à la vie collective.

ATSEM : au bord du bassin ou dans les vestiaires. Aide à la vie collective.

Tenue vestimentaire pour les parents : maillot de bain + éventuellement tee-shirt manche courte et short au-dessus des genoux.

Les étapes d'apprentissage :

- 1) **La familiarisation** : accepter d'aller dans l'eau jusqu'au cou et de se déplacer. **Enlever les peurs et les appuis planteurs**
- 2) **L'autonomie** : accepter l'immersion, passer d'une position verticale à horizontale. **Construire le CORPS FLOTTANT**
- 3) **L'efficacité du corps** : rechercher la performance de sa position. **Construire le CORPS PROJECTILE**
- 4) **L'efficacité des gestes** : rechercher la performance de ses gestes. **Construire le CORPS PROPULSEUR**

AISANCE AQUATIQUE : repères clés pour l'encadrant

https://savoie-educ.web.ac-grenoble.fr/sites/default/files/Media/document/grille_aisance_aquatique.docx

<https://savoie-educ.web.ac-grenoble.fr/menu-eps/aisance-aquatique-asns>

PASS NAUTIQUE :

Seuls les élèves ayant validé le test sont autorisés à pratiquer une activité nautique.

Pensez bien à faire passer le test à vos élèves en fin de cycle natation (le signaler en amont du cycle à votre MNS).
Nota : si vous n'avez pas de cycle natation, vous pouvez néanmoins demander une séance pour tester les élèves.

Contenu du test

Effectuer un saut dans l'eau, réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 s, réaliser une sustentation verticale pendant 5 s, nager sur le ventre pendant 20 m, franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.

Le test peut être préparé et présenté dès le cycle 2, et lorsque cela est possible, dès la grande section de l'école maternelle. Il peut être réalisé avec ou sans brassière de sécurité mais obligatoirement sans lunettes.



ASNS :

Attestation Savoir Nager en Sécurité

A valider à la fin du cycle 3.
Suite à la décision du DASEN, elle sera passée à l'école élémentaire dès que l'élève en est capable et au plus tard au CM2.
Informez la piscine en amont du cycle.

A intégrer au LSU

BOEN n°9 du 03/03/2022

Point de vigilance : ne pas multiplier les tests, les séances doivent avant tout être l'occasion de pratiquer.

HANDICAP

Selon le handicap de l'élève :

- 1) Il intègre un groupe sans accompagnement supplémentaire (adaptation à déterminer avec le MNS)
- 2) L'AESH accompagne l'élève dans ou en dehors de l'eau.
- 3) L'élève a besoin d'un MNS dédié ou du matériel ? Dans ce cas, il faut demander à la DSDEN la possibilité de la prise en charge financière et/ou du matériel (Courrier et [documents HANDISCOL](#) envoyé aux écoles à remplir avant fin septembre) C'est l'école qui se charge de trouver un MNS pour prendre en charge cet élève. Merci d'anticiper la demande deux mois avant le cycle même en attente de l'accord de la DSDEN.
Contact : division des élèves 73dme13@ac-grenoble.fr
Contacter votre CPC EPS pour connaître les MNS susceptibles d'intervenir.